

Présentation illustrée du contenu d'un répertoire

Numéro du répertoire

(souvent reporté sur la minute)

La numérotation doit s'arrêter à la fin de l'année et recommencer l'année suivante avec le n°1. C'est également le cas lors d'un changement de notaire. Malgré cela, certains notaires ont numéroté leurs actes à la suite sur toute la période de leur exercice.

Les parties et les biens

(en fonction des répertoires ces informations sont décrites en une ou deux colonnes)

Les noms, prénoms et domicile des parties y sont indiqués ainsi que parfois leurs professions.

Lorsque l'acte décrit concerne un bien immobilier, son indication, sa situation et son prix doivent être indiqués.

N° du Répertoire	Date des Actes	Nature et espèce des Actes		Noms, prénoms et domicile des parties	Relation de l'Enregistrement
		en Brevet	en minute	Indication, situation et prix des biens	Date Droits
				Report	1877-78
82	3		Quittance	par Jacques L. Helgoualch c ^{eur} a' Moellin, au Hoving Borgez a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 2.13
83	3		Quittance	par Sébastien Carion c ^{eur} a' Sébastien au Hoving Borgez a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 17. "
84	3		Mainlevée	inscription par Guillaume Loubotin clerc de notaire a' Guéninivien en qualité mandataire du Gouverneur du Crédit foncier de France	9 17.25
15	3		Quittance	par René Gouday épouse de Marie Le Page c ^{eur} a' Cast a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 4.
86	3		Quittance	par Jacques Euzen propriétaire c ^{eur} a' Pellin en Guéninivien a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 6.
87	3		Quittance	par Laurent Lantime c ^{eur} a' Toulis en Cast a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 2.
88	3		Quittance	par Marie Kachelin fain c ^{eur} a' Kergomec en Guéninivien a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 4.
89	3		Quittance	par Guillaume Carion c ^{eur} au Yuen en Guéninivien a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 6.13
90	3		Quittance	par François Bernard c ^{eur} a' Landerne en Guéninivien a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 12.88
91	3		Quittance	par Guillaume Le Page c ^{eur} a' Kergomec en Guéninivien a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 12.25
92	3		Quittance	par Jean Chavalier c ^{eur} a' Tanguet en Hoving Borgez a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 1.88
93	4		Vente d'Immeuble	par Yves Le Bauc c ^{eur} au Bourg de Guéninivien aux époux François Le Bauc c ^{eur} au dit Bourg de Guéninivien	18 20.63
94	5		Quittance	par les époux Elime Kerscort c ^{eur} au Guinguisen Braspart a' Corentin Heussaff c ^{eur} au Bourg de Cast	9 6.50
95	5		Vente d'Immeuble	par les époux Jean Cornuet c ^{eur} a' Guéninivien aux époux Mathias Marit c ^{eur} a' Kériguelvian en Guéninivien	18 23.38
96	8		Vente d'Immeuble	par les époux Pierre Le Page, le mari marié a' Marie Kargis c ^{eur} au Bourg de Guéninivien	18 35.9
97	14		Mainlevée	par Guillaume Loubotin clerc de notaire a' Guéninivien de qualité au profit de Marie Néelle nourrice a' Louis Paris 33 Rue Dumois a' Guillaume Loubotin clerc de notaire a' Guéninivien	18 16.50
98	16		Décharge	de mandat par Marie Néelle nourrice a' Louis Paris 33 Rue Dumois a' Guillaume Loubotin clerc de notaire a' Guéninivien	18 3.78
99	16		Projet de compte de tutelle	par Marie René Néelle nourrice 33 Rue Dumois a' Louis Paris a' ses enfants.	18 3.78
100	17		Contrat de mariage	entre Jean Kerscort c ^{eur} et Marie a' Mel Gley en Hoving Borgez	
101					

Nature et espèces des actes (souvent divisée en deux sous-colonnes)

La nature de l'acte correspond à la typologie des actes (vente, quittance, décharge, contrat de mariage,...)

L'espèce de l'acte distingue si l'acte a été passé en minute ou en brevet ; en fonction de cela, la nature de l'acte est indiquée soit dans la colonne « minute » soit dans la colonne « brevet ».

N° du Répertoire	Date des Actes	Nature et espèce des Actes		Noms, prénoms et domicile des parties	Relation de l'Enregistrement
		en Brevet	en minute	Indication, situation et prix des biens	Date Droits
				Report	1881.65
102	21		Projet de compte de tutelle	par Marie Anne Heussaff épouse de René Guillaume Bernic Hébitant a' Hoving Borgez en Cast aux époux Jean Anne de Cast	1° 3.78
103	21		Donation	par Marie Anne Heussaff épouse de René Guillaume Bernic Hébitant a' Hoving Borgez en Cast a' Marie Heussaff épouse Anne de Cast	1° 31.50
104	22		Quittance	par Sébastien Le Goff c ^{eur} a' Touloupi en Cast a' Germain Bouquet fils c ^{eur} a' Goult Coulhat en Hoving Borgez	1° 46.75
105	22		Quittance	par Sébastien Le Goff fils c ^{eur} a' Kergomec en Cast et autre a' Sébastien Le Goff père cultivateur a' Touloupi en Cast	1° 23.88
106	23		Quittance	par Jean Guillaume Marie Kergomec c ^{eur} a' Hoving Borgez en Hoving Borgez a' Marie Kergomec c ^{eur} a' Kergomec en Hoving Borgez	1°
107	23		Obligation	par les époux Jacques Corentin Euzen c ^{eur} a' Kerscort en Hoving Borgez a' Thomas Kerscort c ^{eur} au Hoving Borgez en Cast	1°
108	23		Quittance	par Pierre Marie Joseph Le Guéré boulanger a' Brest aux époux Jacques Corentin Euzen c ^{eur} a' Kerscort en Hoving Borgez	1°
109	23		Contrat de mariage	entre Jean Marie Souvran et Marie Marie Toulis, tous deux c ^{eur} demeurant a' Lambare en Cast	6
110	25		Vente d'Immeuble	par les époux Jean François Bradol c ^{eur} a' Landerne a' Kerscort Landerne propriétaire 13 Boulevard Delorme a' Nantes	1°
111	26		Quittance	par Pierre Quintin c ^{eur} au Hoving Borgez en Cast a' Jean Quintin c ^{eur} a' Touloupi en Cast	1°
112	29		Obligation	par Marie Marie Souvran de Landerne c ^{eur} a' Kergomec en Guéninivien a' Guillaume Loubotin clerc de notaire a' Guéninivien	1°
113	30		Autorisation	maritale par Yves Cochemes instituteur a' Guéninivien a' Marie Anne Marie Souvran son épouse demeurant avec lui	1° 3.78
114	30		Obligation	par les époux Jacques Corentin Euzen c ^{eur} a' Kerscort en Hoving Borgez a' Marie Kergomec fain c ^{eur} a' Kergomec en Guéninivien	6 62.50
115	30		Quittance	par Pierre Marie Joseph Le Guéré boulanger a' Brest aux époux Jacques Corentin Euzen cultivateur a' Kerscort en Hoving Borgez	6 31.25
116	30		Quittance	par les époux Daniel Belbisch propriétaires a' Kerscort en Hoving Borgez a' Sébastien Le Goff c ^{eur} a' Touloupi en Cast	6 18.38
Mois de Mai 1903.					
117	3		Quittance	par Jean Marie Kerscort gendarme a' Brest a' Sébastien Le Goff c ^{eur} a' Touloupi en Cast	6 4.
118	4		Obligation	par les époux Jacques Rothel c ^{eur} a' la garnison en Guéninivien a' Yves Le Page c ^{eur} au Bourg de Guéninivien	6 12.50
119	6		Obligation	par Marie Rose Le Page propriétaire c ^{eur} a' Goult Coulhat en Guéninivien	

Relation à l'Enregistrement (souvent divisée en deux sous-colonnes)

La date de l'enregistrement et le montant des droits y sont indiqués.

Les notaires ont pour obligation de présenter leur répertoire à toute demande de l'administration fiscale. Jusqu'en 1970, ils devaient présenter tous les trois mois leur répertoire au visa du receveur de l'Enregistrement de leur résidence.

Pour en savoir plus, consulter les aides à la recherche **Contrôle des actes et Enregistrement.**

Dates des actes

Cette colonne comporte la mention du jour de la passation de l'acte.

L'année et le mois sont indiqués sous forme de titre en début d'année et en début de mois

Un exemple de répertoire de l'Ancien Régime, datant de 1782.

La structure diffère du répertoire présenté précédemment, plus normalisé à partir de l'an VII. Les informations retranscrites dans ce document sont pourtant assez semblables à celles indiquées dans les répertoires plus récents.

Les minutes y sont ainsi résumées dans un court texte plus ou moins détaillé. Mentions sont faites de la date et nature de l'acte, des noms des parties contractantes, de la date du contrôle et de l'insinuation.

